



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture



Patrimoine  
culturel  
immatériel

# Assistance interna

## ICH-04 – Formulaire

Reçu CLT / CIH / ITH	
Le	27 SEP. 2019
N°	0488

## DEMANDE D'ASSISTANCE INTERNATIONALE DU FONDS DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

Pour des montants supérieurs à 100 000 dollars des États-Unis :  
date limite **31 mars 2019** pour une possible approbation  
par le Comité en **2020**

Pour des montants jusqu'à 100 000 dollars des États-Unis :  
soumission à tout moment pour une possible approbation  
par le Bureau du Comité

**Les instructions pour remplir la demande sont disponibles à l'adresse suivante :**  
<https://ich.unesco.org/fr/formulaires>

*Les États parties sont également encouragés à consulter l'aide-mémoire pour l'élaboration de  
demandes d'assistance internationale, mis à disposition sur la même page Internet.*

*Les décisions d'accorder une assistance seront fondées sur une appréciation globale de la  
demande basée sur les critères suivants, conformément au paragraphe 12 des Directives  
opérationnelles.*

*A.1 La communauté, le groupe et/ou les individus concernés ont participé à l'élaboration de la  
demande et seront impliqués dans la mise en œuvre des activités proposées ainsi que dans  
leur évaluation et leur suivi d'une manière aussi large que possible.*

*A.2 Le montant de l'assistance demandée est adapté.*

*A.3 Les activités proposées sont bien conçues et réalisables.*

*A.4 Le projet peut produire des résultats durables.*

*A.5 L'État partie bénéficiaire partage le coût des activités pour lesquelles une assistance  
internationale est fournie dans la mesure de ses moyens.*

*A.6 L'assistance vise à développer ou à renforcer des capacités dans le domaine de la  
sauvegarde du patrimoine culturel immatériel.*

*A.7 L'État partie bénéficiaire a mis en œuvre des activités financées auparavant, s'il y a lieu,  
conformément à toutes les réglementations et à toute condition applicable dans ce cas.*

*Conformément au paragraphe 10 des Directives opérationnelles, le Comité ou son Bureau peut  
aussi prendre en considération : (a) si la demande suppose une coopération à l'échelle bilatérale,  
régionale ou internationale; et/ou (b) si l'assistance peut produire un effet multiplicateur et  
encourager les contributions financières et techniques venant d'autres sources.*

## 1. État(s) partie(s)

*Pour les demandes multinationales, les États parties doivent figurer dans l'ordre convenu d'un commun accord.*

République Centrafricaine

## 2. Titre du projet

*Indiquez le titre officiel du projet qui apparaîtra dans les publications.*

*Ne pas dépasser 230 caractères*

Le renforcement des capacités pour la sauvegarde et la gestion du patrimoine culturel immatériel en Centrafrique

## 3. Durée du projet

*Indiquez le nombre total de mois requis pour la mise en œuvre du projet proposé. L'assistance du Fonds du patrimoine culturel immatériel peut couvrir une période de 36 mois maximum.*

36 mois, d'avril 2020 à mars 2023 (voir calendrier en annexe)

## 4. Formes de l'assistance demandée

*Cochez la case a. et/ou b. si vous demandez une assistance financière et/ou un service de l'UNESCO. Une assistance financière signifie qu'il y aura une transaction financière par le biais d'un contrat passé entre l'UNESCO et l'organisation chargée de la mise en œuvre alors qu'un « service » n'implique pas forcément de telles transactions financières à destination des États demandeurs qui recevront une assistance de l'UNESCO.*

a. assistance financière

ET/OU

b. service de l'UNESCO

## 5. Budget

*Veillez joindre une ventilation budgétaire détaillée en dollars des États-Unis pour l'ensemble du projet, qu'il s'agisse d'une demande d'assistance financière et/ou de service de l'UNESCO, par activité et type de coût, en utilisant le formulaire ICH-04 Calendrier et budget.*

*Distinguez clairement le montant demandé au Fonds du patrimoine culturel immatériel du montant de la contribution de l'État partie ou des autres sources.*

**Budget total du projet : 448 190 dollars des États-Unis**

Montant demandé au Fonds : 420 730 dollars des États-Unis

Contribution de l'État partie : 27 460 dollars des États-Unis

Autres contributions (le cas échéant) :                      dollars des États-Unis

Formulaire ICH-04 Calendrier et budget joint

## 6. S'agit-il d'une demande d'urgence susceptible de bénéficier d'un traitement accéléré ?

Indiquez s'il s'agit d'une demande d'assistance urgente pouvant justifier un examen accéléré par le Bureau au sens du paragraphe 50 des Directives opérationnelles de la Convention.

demande urgente

demande non urgente

## 7. Résumé du projet

Veillez fournir une description sommaire du projet pour lequel l'assistance est demandée, y compris ses objectifs et principales modalités d'action.

Minimum 230 mots et maximum 350 mots

Ce projet vise dans un premier temps, à renforcer la capacité de 20 cadres du Ministère en charge des Arts et de la Culture dans le domaine de la gestion et de sauvegarde du patrimoine immatériel à l'Ecole du Patrimoine Africain (EPA) de Benin afin qu'ils soient outillés et être capable d'identifier et de sauvegarder en partenariat avec les communautés locales le patrimoine immatériel.

En second lieu, ce projet vise à développer un programme de formation en licence sur le PCI au sein de l'Ecole Nationale des Arts qui est une institution nationale qui forme les étudiants, futures cadres qui seront appelés à gérer le pays dans le domaine des arts, de la culture et du patrimoine. Les diplômes obtenus, seront accrédités par l'université de Bangui : Ceci permettra au pays de se doter des experts en matière de sauvegarde du PCI, d'avoir des cadres qui se préoccupent du PCI sur le plan national et régional. Dans cette perspective, 50 étudiants seront pris en compte dans ce programme de licence. Une réunion scientifique permettra de suivre le processus et le contenu du programme de la licence qui seront soumis à l'appréciation de l'Université de Bangui.

A la lumière du programme de formation de l'UNESCO, ce projet développera un programme de formation des détenteurs de savoirs et des conservateurs locaux du patrimoine immatériel. Deux ateliers des parties prenantes seront organisés pour leur permettre de se mettre d'accord sur le contenu et la qualité du programme.

## 8. Objet de la demande

Cochez la case correspondante pour indiquer la raison pour laquelle l'assistance internationale est demandée. Ce formulaire ne doit pas être utilisé pour faire une demande d'assistance préparatoire. Les États parties qui souhaitent présenter des demandes d'assistance préparatoire pour l'élaboration des dossiers de candidature pour inscription sur la Liste de sauvegarde urgente doivent utiliser le formulaire ICH-05, et les États parties qui souhaitent présenter une demande d'assistance préparatoire pour l'élaboration de propositions pour le Registre des bonnes pratiques de sauvegarde doivent utiliser le formulaire ICH-06.

sauvegarde du patrimoine inscrit sur la Liste de sauvegarde urgente

établissement d'inventaires

mise en œuvre de programmes, projets et activités de sauvegarde

activités de sensibilisation

autres raisons ( )

## 9. Portée du projet

Cochez une case seulement.

- locale (sous-nationale)
- nationale
- sous-régionale/régionale (plus d'un pays)
- internationale (y compris les zones géographiquement disjointes)

## 10. Situation du projet

Indiquez et décrivez les zones géographiques où le projet sera mené.

Ne pas dépasser 120 mots

Le projet sera localisé à Bangui Capitale de la République Centrafricaine, sous la tutelle du Ministère en charge de la Culture. L'Ecole Nationale des Arts constituera le cadre d'exécution du projet pour la formation de 50 étudiants en licence.

Toutefois, le renforcement de capacité des cadres du ministère en charge de la culture en matière du PCI sera organisé à L'Ecole du Patrimoine Africain (EPA). La formation des détenteurs de savoirs et savoir-faire sera organisée dans les régions (1-Ombella-M'poko, Lobaye, 2-Nana-Mambéré, Mambéré-Kadeï, 3-Ouham, Ouham-Péndé, 4-Kémo, Nana-Gribizi, Baniangui-Bangoran) du pays où 10 détenteurs par région seront formés.

## 11. Précédente assistance financière reçue de l'UNESCO pour des activités similaires ou connexes

### RUBRIQUE À REMPLIR PAR LE SECRÉTARIAT

L'État partie a-t-il déjà obtenu une assistance internationale du Fonds pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de la Convention de 2003 pour mettre en œuvre une activité dans le domaine du patrimoine culturel immatériel ?

- non
- oui

## 12. Contexte et objectifs

Donnez une brève description de la situation actuelle et du besoin auquel l'assistance proposée doit répondre. Pour les demandes d'assistance d'urgence, décrivez la nature et la gravité de la situation d'urgence.

1. Pour la sauvegarde d'un élément particulier, donnez une description de l'élément, ses fonctions sociales et culturelles, la viabilité de ses pratiques et de sa transmission, et les raisons pour lesquelles des mesures de sauvegarde sont nécessaires à l'heure actuelle.
2. Pour les programmes ou activités qui ne concernent pas directement un élément particulier (par exemple, préparation d'inventaires, renforcement des capacités, sensibilisation, visibilité), indiquez pourquoi ces programmes et activités sont nécessaires et décrivez les lacunes par rapport aux programmes et activités connexes.
3. Identifiez en des termes aussi clairs et mesurables que possible : (i) les effets à moyen terme qu'apporterait la mise en œuvre du projet (objectifs) et (ii) quel genre d'impacts positifs et de réalisations concrètes seraient observés après la mise en œuvre du projet proposé (résultats escomptés). Tous deux doivent être mentionnés de manière détaillée et liés à l'information donnée dans la section 13 ci-après (Activités).

Minimum 980 mots et maximum 1500 mots

La République Centrafricaine, située au cœur du continent africain, est l'un des Etats parties signataires de la Convention 2003 de l'UNESCO, pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. C'est un pays enclavé de l'Afrique Centrale. Couvrant une superficie de 623.000 km<sup>2</sup>, elle compte 4,5 millions d'habitants, constitués de plus de 100 ethnies dont 25% découlent des ethnies minoritaires. Cette situation explique la diversité culturelle issue de ce brassage ethnique qui s'imbrique au carrefour de plusieurs cultures.

De par sa position géographique, la nation centrafricaine regorge un potentiel culturel très riche et multiforme pour ce qui est du patrimoine immatériel, qui, malheureusement demeure quasiment inexploité. Ces ressources restent muettes, faute d'être suffisamment inventoriées, organisées, structurées, mobilisées et valorisées. Les causes se résument sur le manque de ressources humaines qualifiées, manque de ressources financières et infrastructurelles propices à la sauvegarde, à la promotion, à la valorisation et à la diffusion des œuvres des acteurs culturels nationaux, bien que beaucoup de ces détenteurs ou gardiens de ces traditions soient en voie de disparition.

Dans cette perspective, la nécessité de collecter, de traiter, de protéger et de valoriser les éléments du patrimoine culturel intangible, constitue une préoccupation grandissante, dans toutes les actions qui contribuent au développement d'une nation telle que la République Centrafricaine. Cette prise de position a de mérite du fait que le patrimoine culturel immatériel est l'essence d'une communauté, un indicateur de l'identité référentielle et collective d'une communauté donnée et/ou d'une société. Il constitue le socle d'une nation et présente le sens de l'existence humaine. Ne pas prendre en compte les valeurs culturelles dans les politiques de développement, c'est autant rejeter le sens de l'existence de l'homme. Cela constitue donc un frein aux efforts consentis pour asseoir l'essor significatif de la société, car toutes les valeurs de la dimension humaine ne sont pas associées.

En effet, chaque groupe social d'une manière générale a son propre mode de vie et a fortiori sa propre histoire, ses œuvres d'arts, ses instruments de musiques, ses danses, ses pratiques magico-religieuses et autres formes d'expressions culturelles comme :

- Les pratiques sociales, les rituels et les évènements festifs ;
- Les connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers (cosmogonie, ethnoscience) ;
- Les savoir-faire liés à l'artisanat traditionnel etc.

Fort de ce qui précède, les communautés culturelles minoritaires en République Centrafricaine comme les « Lithos » à Kaga Bandoro dans la Préfecture de la Nana-Gribizi au Centre, les DRIS à Bangui, les « Mbémou » dans la sangha-Mbaéré, sans oublier les pygmées et les peulhs, sont les gardiennes et les détentrices des valeurs culturelles immatérielles et traditionnelles indéniables, qu'il convienne d'inventorier.

L'approche ainsi envisagée permettra non seulement de garantir la protection du patrimoine immatériel de toutes les communautés du pays, mais contribuera aussi bien à inventorier et à conserver les éléments du patrimoine culturel immatériel des minorités, soumises d'un côté aux influences des communautés majoritaires et de l'autre côté aux mutations profondes et rapides, fruits de la mondialisation, qui altèrent au quotidien les trésors de la tradition culturelle immatérielle.

Sujet de transmission d'une génération à l'autre, les valeurs culturelles de ces héritages sont tributaires de transformation face à la disparition des gardiens de la tradition et les exigences de la modernité – interculturalité –. C'est pourquoi, il est urgent de pouvoir mener une politique de sauvegarde en inventoriant ces éléments, les traités et les diffusés pour la pérennisation de cet héritage légué par les ancêtres. Pour cela la formation des jeunes dévouée à la cause, le renforcement de capacité des cadres issus du département en charge de la culture s'avère primordial.

L'Etat centrafricain conscient de la valeur inestimable du patrimoine culturel immatériel avait ratifié la convention de 2003, et c'est dans cette dynamique de sauvegarde que le pays en 2006 avait inscrit sur la liste du patrimoine de l'UNESCO "les traditions orales des Pygmées AKA

comme chef d'œuvre de l'humanité.

Pour renforcer la capacité de sauvegarde et de gestion du PCI, la RCA a l'intention de développer et mettre en œuvre un programme de formation en licence professionnelle dans ce domaine.

Depuis 2008, un certain nombre d'activités de renforcement des capacités, d'inventaire et de sensibilisation ont été menées à bien par différentes parties prenantes avec, notamment, le projet d'inscription sur le répertoire national du patrimoine qui malheureusement souffre jusqu'aujourd'hui d'un problème de financement. L'ENA est la seule institution du pays qui forme les cadres dans le domaine du patrimoine, mais cette formation touche le secteur du patrimoine dans sa globalité, elle ne met pas l'accent spécifique sur le patrimoine culturel immatériel. De même, le département d'anthropologie de l'université de Bangui reste sur les généralités du patrimoine culturel. Aussi, les crises militaro-politiques qui ont secoué le pays ces derniers décennies ont contribué aux vandalismes des biens et infrastructures culturels, le décès des cadres qualifiés, le départ à la retraite, sont autant des maux dont souffre le patrimoine immatériel centrafricain.

Le projet de renforcement de capacité dans le domaine du PCI s'avère capital pour le pays. Ce projet entend renforcer la capacité de 20 responsables culturels et 40 membres de la communauté à l'inventaire du PCI, la formation en licence professionnelle de 50 étudiants qui seront appelés à assurer la relève de demain. Ces cadres et étudiants formés pousseront le flambeau pour revitaliser le patrimoine immatériel centrafricain.

Le projet sera localisé à Bangui Capitale de la République Centrafricaine, sous la tutelle du Ministère en charge de la Culture. L'Ecole Nationale des Arts constituera le cadre d'exécution du projet pour la formation de 50 étudiants en licence.

Toutefois, le renforcement de capacité des cadres du ministère en charge de la culture en matière du PCI sera organisé à L'Ecole du Patrimoine Africain (EPA). La formation des détenteurs de savoirs et savoir-faire sera organisée dans les régions (1-Ombella-M'poko, Lobaye, 2-Nana-Mambéré, Mambéré-Kadeï, 3-Ouham, Ouham-Péndé, 4-Kémo, Nana-Gribizi, Baniougui-Bangoran) du pays où 10 détenteurs par région seront formés.

Objectif 1 : Doter les cadres du ministère en charge de la culture en capacité nécessaire de sauvegarde et de gestion promotionnelle du PCI.

Résultat Attendu : 20 cadres ont renforcé leur capacité à l'EPA et sont capables d'inventorier, de sauvegarder, de gérer et de promouvoir le PCI.

Objectif 2 : renforcer un nombre critique d'experts pour une mise en œuvre efficace et durable de la convention de l'UNESCO (2003) pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel en RCA dans un délai de 3 ans.

Résultat Attendu : 50 experts ont reçu une formation en Licence professionnelle en PCI, capables de piloter des programmes en matière de PCI et de mener des recherches pour l'inventaire de PCI.

Objectif 3 : développer une pensée critique sur la sauvegarde du PCI parmi les 50 praticiens centrafricains dans un délai de 3 ans à compter du démarrage de la licence;

Résultats Attendu : 50 étudiants comprennent mieux le processus de la sauvegarde du PCI, depuis l'identification, l'étude, l'inventaire et les dossiers de candidature sur la liste du patrimoine de l'UNESCO.

Objectif 4: Impliquer les communautés locales et les détenteurs de savoir en tant que ayant droit dans la sauvegarde et la promotion du PCI.

Résultats Attendu: 10 personnes par région détenteurs de savoirs représentant des communautés dans 4 régions de la RCA ont renforcé leurs capacités et sont impliqués dans la sauvegarde et la promotion du PCI

Objectif 5 : créer une niche d'étude sur le PCI Centrafricain.

Résultats Attendu : extension des domaines d'étude et renforcement des groupes de recherche

dans le domaine de la sauvegarde du PCI dans le pays.

## 13. Activités

Quelles sont les principales actions qui seront menées ? Les activités doivent être décrites dans un ordre logique, expliquées de manière narrative et détaillée et leur faisabilité démontrée. L'information fournie dans cette section doit être conforme à celle fournie dans les sections 14 (Calendrier du projet) et 4 (Budget).

Minimum 350 mots et maximum 1150 mots

### Activité 1 : gestion et coordination du projet

L'équipe du projet sera responsable de la gestion globale du projet sous tutelle du ministère en charge de la culture. La Direction de l'Ecole Nationale des Arts coordonnera et supervisera l'introduction du programme de licence sur le PCI.

Coordonnateur: Philippe BOKOULA Directeur Général, Arts et culture;

1<sup>er</sup> Vice Coordonnateur: Gérard DAÏMBO, Directeur, Patrimoine Culturel;

2<sup>ème</sup> Vice Coordonnateur: Alfred Lambert BONEZOUÏ Inspecteur, Arts et Culture;

3<sup>ème</sup> Vice Coordonnateur: Un Représentant des Communautés;

Rapporteur Général: Barthélémy FEIMONAZOUÏ Directeur, ENA;

Rapporteur Adjoint: Abel KOTTON Directeur, Musée National ;

Gestionnaire: Ghislain Ludovic NDEMAHYRI, Chef service, Appui Musées Régionaux ;

Gestionnaire Adjoint: Représentant des Communautés;

Membre: Davy Georges TOUCKIA GUIGUIKEMBI, Chargé de Mission, Arts et Culture;

2<sup>ème</sup> Membre: Claudia Maryse NGOUYOMBO, Chef service, Promotion Culturelle ;

3<sup>ème</sup> Membre: Représentant des Communautés,

4<sup>ème</sup> Membre: Un Représentant de la Commission Nationale de l'UNESCO

### Activité 2 : formation des Enseignants sur le PCI

L'équipe du projet contactera après l'étude du profil, 1 expert de IRES-RDC de Lomé et un expert du CERDOTOLA, deux Maîtres de conférence de l'université de Bangui pour recycler 10 enseignants sur le programme de Licence et la convention 2003, sur 5 jours. Ces 10 Enseignants seront sélectionnés selon leur profil en adéquation avec la connaissance sur le PCI, de préférence les Enseignants intervenant déjà à l'ENA ou en anthropologie à l'université de Bangui.

### Activité 3 : formation des cadres

Faute d'infrastructures adéquates en matière de PCI sur le territoire et pour que les bénéficiaires puissent acquérir des expériences en matière de sauvegarde et de promotion du PCI, les sites dont dispose le Bénin serviront de cas pratiques aux bénéficiaires. L'équipe du projet contactera l'Ecole du Patrimoine Africain au Bénin afin de développer un programme de renforcement de capacité de 3 mois des cadres. Ces cadres seront choisis en fonction de leur profil notamment au niveau de la direction du patrimoine, ils seront envoyés en vagues de 5 pour 3 mois. A la fin de leur formation, ils seront capables de faire l'inventaire et de mener les démarches pour une candidature sur la liste représentative de l'UNESCO.

### Activité 4 : préparation d'une première version du programme et des supports de cours

L'équipe de projet étudiera les supports de renforcement des capacités de l'UNESCO en compilant une première version du programme et des supports de cours, couvrant l'introduction au PCI, l'institutionnalisation du PCI, les méthodes de recherche pour la sauvegarde du PCI, en 3 semaines.

Activité 5 : présentation de la première version du programme et des supports de cours à l'occasion d'un atelier.

Un atelier de trois jours sera organisé pour permettre à l'équipe du projet de présenter la



première version du programme et des supports de cours pour obtenir davantage de commentaires des parties prenantes et un consensus sur le contenu et la qualité. Il s'adressera aux ONG de défense culturelle, de recherche sur le patrimoine, aux décideurs et aux représentants du milieu culturel. Les observations de l'atelier seront utilisées pour réviser le programme et les supports de cours.

**Activité 6 : préparation d'une deuxième version du programme et des supports de cours**

L'équipe de projet utilisera les observations de l'atelier pour réviser le programme et les supports de cours et préparer une deuxième version. Cet exercice s'étalera sur une semaine.

**Activité 7 : présentation d'une deuxième version à l'atelier des parties prenantes.**

Un deuxième atelier sera organisé sur une journée pour présenter la deuxième version du programme et des supports de cours aux parties prenantes identifiées. Les observations de l'atelier seront utilisées pour préparer la version finale du programme et des supports de cours.

**Activité 8 : préparation de la dernière version du programme et des supports de cours**

L'équipe du projet utilisera les observations du deuxième atelier pour produire la dernière version du programme et des supports de cours. Ce processus prendra une semaine.

**Activité 9 : réunion de validation**

L'équipe du projet réunira toutes les parties prenantes ayant participé aux premier et deuxième ateliers à une réunion d'une demi-journée pour valider la dernière version du programme et des supports de cours.

**Activité 10 : préparation d'un programme et de supports de cours validés**

L'équipe du projet sortira plusieurs exemplaires du programme et des supports de cours validés, qui permettront de soumettre une présentation du cours au conseil scientifique de l'Ecole Nationale des Arts (ENA). Compte tenu du travail préliminaire effectué en accord avec le rectorat de l'université de Bangui, le cours devrait être approuvé, sans difficultés, par le conseil scientifique de l'ENA.

**Activité 11 : préparation et publication d'un manuel de formation sur la gestion du PCI**

L'équipe de projet préparera et publiera 500 exemplaires du manuel de formation utilisé par les professeurs et les étudiants à partir du programme et des supports de cours approuvés.

**Activité 12 : sélection des étudiants pour le cours**

Une fois le programme approuvé, l'équipe du projet avec le conseil scientifique de l'ENA identifiera et recrutera 50 étudiants parmi les jeunes bacheliers désirant faire carrière dans le domaine du PCI, à parité hommes-femmes âgés au plus 30 ans.

**Activité 13 : prise en charge des frais liés à la formation, les matériels didactiques et autres frais associés pour les étudiants retenus**

Une partie du financement du projet servira à prendre en charge les frais liés à la formation et autres frais associés des étudiants retenus pour le programme de licence. Les frais seront réglés tous les ans.

**Activité 14 : enseignement, recherche, examen et diffusion**

Le conseil scientifique de l'ENA dirigera l'équipe d'enseignants qui assureront les cours, superviseront les projets de recherche des étudiants, examineront les étudiants et diffuseront les résultats de recherche dans différentes enceintes en accord avec l'université de Bangui.

**Activité 15 Formation des détenteurs de savoirs et conservateurs locaux**

L'équipe du projet assurera l'identification et la formation des détenteurs de savoirs et conservateurs locaux et leur implication dans le processus de sauvegarde et de la promotion du PCI dans les 4 régions précitées.

**Activité 16 : suivi et évaluation**

En interne, l'équipe du projet assurera le suivi et l'évaluation trimestrielle du projet, par

l'intermédiaire du conseil scientifique de l'ENA, et soumettra des rapports à la Commission Nationale Centrafricaine de l'UNESCO. En externe, la CNC-UNESCO assurera le suivi et l'évaluation bisannuels et soumettra les rapports détaillant les activités mises en œuvre au siège de l'UNESCO à Paris.

Activité 17 : rapport

L'équipe du projet, par l'intermédiaire du conseil scientifique de l'ENA, préparera un rapport d'avancement à la fin de chaque année de mise en œuvre, qui sera utilisé dans le rapport final du projet, préparé par la CNC-UNESCO dans un délai de deux mois à l'issue du projet.

#### 14. Calendrier du projet

*Donnez un calendrier mois par mois des activités proposées, préparé en utilisant le formulaire **ICH-04 Calendrier et budget**.*

*Les informations fournies doivent être cohérentes avec les activités détaillées et leurs séquences décrites à la section 13 (Activités). Veuillez noter que les activités ne pourront commencer qu'environ trois mois après l'approbation de la demande au plus tôt.*

*Les informations fournies doivent aussi être conformes au budget de la section 5. Veuillez noter que l'assistance et les services du Fonds du patrimoine culturel immatériel ne peuvent couvrir qu'une période de 36 mois maximum.*

calendrier joint

#### 15. Participation des communautés

*Identifiez clairement la(les) communauté(s), le(les) groupe(s) ou, le cas échéant, les individus concernés par le projet proposé, en mentionnant le rôle du genre. Décrivez les mécanismes mis en place afin d'assurer leur pleine participation à la préparation de la demande ainsi qu'à la mise en œuvre de toutes les activités proposées et à leur évaluation et suivi. Cette section ne doit pas seulement décrire la participation des communautés en tant que bénéficiaires du projet, mais aussi leur participation active à la conception du projet. Leurs perspectives et aspirations doivent être pleinement reflétées dans le projet proposé.*

*Minimum 350 mots et maximum 580 mots*

La sauvegarde du patrimoine culturel immatériel a été une préoccupation pour le Gouvernement Centrafricain. Ce qui l'a poussé dans un premier temps à organiser en 2005 un forum culturel qui a abouti à la mise en œuvre d'un plan de la politique sectorielle, et l'élaboration d'une charte culturelle qui constitue le cadre légal de l'exercice de la politique culturelle du pays. Cet engouement a conduit le gouvernement à la ratification de la convention de 2003 sur la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. Laquelle ratification qui a permis au pays de bénéficier du fonds d'assistance du patrimoine culturel pour inscrire les traditions orales des pygmées AKA sur la liste du patrimoine immatériel de l'UNESCO.

Beaucoup des travaux devraient être réalisés dans ce sens pour inscrire d'autres richesses patrimoniales immatérielles sur la liste tant nationale qu'internationale. Mais le pays s'est confronté à un problème des cadres qualifiés dans le domaine. Au vu de la situation de la crise récurrente qu'a traversé le pays, beaucoup de cadres et certains détenteurs de savoirs qui ont reçu une formation dans le domaine du patrimoine immatériel sont morts ou du moins ont perdu la main, beaucoup sont admis à faire valoir leur droit à la retraite. Il est important de renforcer la capacité des uns et de former des nouveaux cadres pour prendre la relève afin de revitaliser la culture immatérielle centrafricaine.

Les principaux groupes visés par ce projet sont de prime à bord les cadres du Ministère en charge de la Culture. Ceux-ci se trouvent dans l'obligation de renouveler ou renforcer leurs prérequis. Car, le domaine du savoir, du savoir-faire voire savoir-être est dynamique face aux produits de la mutation intellectuelle que connaît le monde. L'acquisition de nouvelles connaissances en matière de sauvegarde du patrimoine immatériel est un atout incontournable pour la maîtrise de ce domaine pouvant conduire à une gestion efficace et pérenne.

En second lieu, ce projet est destiné aux étudiants qui doivent prendre la relève et pérenniser

les acquis de cette politique de la sauvegarde du Patrimoine culturel immatériel. D'où nécessité de les former.

Enfin les membres de la communauté qui sont des gardiens de la tradition constituent une somme de connaissance et des greniers intarissable vers lesquels les professionnels du patrimoine, les ressortissants des instituts professionnels de formation ainsi que les chercheurs iront puiser des savoirs endogènes garant du PCI pour les traduire en acte. Ceux-ci méritent une attention particulière et seront associés à tout le processus de la mise en œuvre du projet pour leur pleine participation. C'est le constat qui a conduit l'idée d'élaboration de ce présent projet.

## 16. Renforcement des capacités

*Expliquez en quoi le projet peut contribuer à développer les capacités ou à renforcer les ressources existantes dans le domaine de la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. Un accent particulier devra être placé sur les capacités des communautés (telles que décrites dans la section 15) à sauvegarder leur patrimoine culturel immatériel. Il pourrait s'avérer également pertinent de décrire l'impact sur les capacités de l'organisation chargée de la mise en œuvre ou de l'agence partenaire.*

*Minimum 120 mots et maximum 350 mots*

Visant à développer un programme de licence sur la sauvegarde du PCI et à financer les études d'au moins 50 étudiants en licence et le renforcement capacité de 20 cadres; ce projet augmentera le nombre critique d'experts capables d'aider les membres des communautés à sauvegarder le PCI.

Mieux encore, dans le cadre du programme de licence proposé, chaque étudiant devra mener à bien un projet pratique tel que l'inventaire d'éléments de PCI, la préparation d'un dossier de candidature ou la préparation d'une demande d'assistance internationale avec une communauté de leur choix. La participation de la communauté aux projets des étudiants devra respecter les principes de base de la Convention en matière de consentement éclairé. Les projets pratiques aideront les communautés à acquérir les savoir-faire et aptitudes nécessaires pour mener à bien, en toute indépendance, des mesures de sauvegarde du PCI.

## 17a. Nom de l'organisation chargée de la mise en œuvre (si une assistance financière est demandée)

*Dans le cas d'une demande d'assistance financière, indiquez le nom de l'agence, institution ou organisation chargée de la mise en œuvre du projet à financer et qui aura un contrat avec l'UNESCO. Veuillez indiquer également le nom et le titre de la personne à contacter et toute autre coordonnée pertinente.*

Nom de l'agence, institution ou organisation :	Ecole Nationale des Arts
Nom et titre de la personne à contacter :	Serge Barthélemy FEIMONAZOUI, Directeur de l'Ecole Nationale des Arts
Adresse :	Bangui/RCA
Numéro de téléphone :	+236 72 25 31 44/ 75 36 14 85
Adresse électronique :	femonasb@yahoo.fr / ena2rca@gmail.com

Autres informations pertinentes :

### Autres agences (pour les demandes multinationales seulement)

*Indiquez ci-après les coordonnées complètes d'une agence chargée de la mise en œuvre dans chaque État soumissionnaire, différente de l'agence identifiée ci-dessus.*

## 17b. Nom de l'agence partenaire proposée (si un service de l'UNESCO est demandé)

*Dans le cas d'une demande de service de l'UNESCO, indiquez le nom de l'agence partenaire proposée qui mettra en œuvre le projet en coopération avec l'UNESCO. Veuillez indiquer également le nom et le titre de la personne à contacter et toute autre coordonnée pertinente.*

Nom de l'agence partenaire :

Nom et titre de la personne à contacter :

Adresse :

Numéro de téléphone :

Adresse électronique :

Autres informations pertinentes :

### **Autres agences (pour les demandes multinationales seulement)**

*Indiquez ci-après les coordonnées complètes d'une agence partenaire proposée dans chaque État soumissionnaire, différente de l'agence identifiée ci-dessus.*

### **Bureau hors-siège de l'UNESCO**

*Veuillez indiquer quel bureau hors-siège de l'UNESCO a accepté de mettre en œuvre le projet et approuvé le budget proposé.*

## 18. Stratégie de l'organisation chargée de la mise en œuvre et/ou de l'agence partenaire

1. *Décrivez les références, la structure, la mission et les expériences pertinentes de l'organisation ou entité qui sera chargée de la mise en œuvre du projet ou de l'agence partenaire proposée. Identifiez les ressources humaines disponibles pour mettre en œuvre le projet ou soutenir sa mise en œuvre et indiquez la répartition des tâches.*
2. *Décrivez comment l'organisation chargée de la mise en œuvre ou l'agence partenaire proposée va gérer ou soutenir la mise en œuvre du projet.*
3. *Décrivez, s'il y a lieu, les mécanismes de coordination avec tout autre partenaire et ses responsabilités dans la mise en œuvre du projet. Identifiez les ressources humaines dont dispose chacune de ces entités impliquées.*

*Minimum 170 mots et maximum 1160 mots*

L'Ecole Nationale des Arts, structure de la mise en œuvre de ce projet, est créée par Décret N°66/262 du 27 Juillet 1966 et constitue à l'heure actuelle l'unique établissement public et professionnel qui forme les cadres dans le domaine des Arts, de la Culture du patrimoine culturel en République Centrafricaine.

Cet établissement a formé depuis sa création jusqu'en 1999 plus de mille cinq cent (1 500) cadres moyens recrutés à base du Brevet d'Etude du Premier Cycle (BEPC) dans les différents domaines du secteur des arts et de la culture dont les ressortissants ont fait leur preuve dans les différentes administrations et institutions centrafricaines.

Suspendu pour des raisons infrastructurelles, c'est en 2011 que le département en charge des Arts et de la Culture a revu le programme de formation de l'Ecole Nationale des Arts en tenant compte du système Licence Master Doctorat (LMD) en partenariat avec l'Université de Bangui. Dès lors ladite Ecole a formé et forme encore les étudiants en trois ans pour l'obtention d'une

Licence Professionnelle en Développement Culturel avec le baccalauréat comme diplôme d'entrée.

Jusqu'à présent, l'Ecole est à sa troisième promotion.

En sus des 3 filières retenues pour les deux premières promotions que sont : animation socioculturelle ; managements et entrepreneuriat culturels, gestion du patrimoine culturel et tourisme, la filière de science de l'information portant sur l'archive, la documentation et la bibliothèque est introduite pour une partie des étudiants de la 3ème promotion.

Selon la statistique ; La 1ère promotion 2011-2014 a formé 74 ressortissants en Licence Professionnelle en Développement Culturel, dont 35 en option Gestion du Patrimoine Culturel et Tourisme.

La seconde promotion 2013 à 2016 a formé 90 étudiants, 36 en option Gestion du Patrimoine Culturel et Tourisme.

La dernière promotion 2016 à 2019 en 3ème année compte 87 étudiants, dont 15 en Gestion du Patrimoine Culturel et Tourisme. Pour ce qui est de ressources humaines pour la mise en œuvre de ce projet, la signature d'une convention de partenariat avec l'Université de Bangui, permet d'avoir des enseignants de rang magistral qui dispense des cours théoriques et encadrent les mémoires des étudiants dont on dénombre 02 Professeurs, 05 Maitres de Conférences, 06 Maitres Assistants ainsi que des Assistants dont certains ont bénéficié des formations ponctuelles à l'Ecole du Patrimoine Africain (EPA) de Porto Novo, les ressortissants de l'Institut Régional d'Enseignement Supérieur et de Recherche en Développement Culturel (IRES-RDC) ex CRAC à Lomé ainsi que ceux de l'Université SENGHOR d'Alexandrie. Ces derniers renforcent les contenus des cours au plan pratique assortie des séries d'excursion sur les différents sites. Cette expérience est une somme d'atouts qui permettra la mise en œuvre efficiente de ce projet.

Les partenaires de la mise en œuvre de ce projet:

- l'ETAT centrafricain, prend en charge les dépenses liées à la rémunération du comité de pilotage, l'honoraire des enseignants qui vont intervenir dans le programme de licence.
- l'université de Bangui; pour appui technique dans l'élaboration du programme licence en PCI;
- L'UNESCO pour la prise en charge du projet;
- L'Ecole nationale des Arts pour l'exécution du programme.

## 19. Suivi, rapport et évaluation

*Indiquez comment l'organisation chargée de la mise en œuvre ou l'agence partenaire proposée, indiquée dans la section 17 et décrite dans la section 18, a l'intention de procéder pour effectuer le suivi, le rapport et l'évaluation du projet et comment les communautés y participeront. Pour des projets plus complexes ou de plus grande envergure, un suivi et une évaluation externes sont préférables.*

*Minimum 60 mots et maximum 290 mots*

Un suivi régulier et une évaluation périodique du projet sera fait en interne et en externe. En cela, l'équipe de pilotage du projet dressera un rapport périodique pour présenter l'état d'avancement du projet et le soumettra à la Commission Nationale Centrafricaine de l'UNESCO qui fera acheminer aux différentes instances de l'UNESCO. L'évaluation périodique (un an) sera faite par la CNU.

## 20. Viabilité au terme de l'assistance

*Expliquez comment les résultats et les bénéficiaires du projet pourront durer au-delà de la fin du projet. Si les mécanismes établis par le projet devaient continuer à fonctionner après la mise en œuvre du projet, décrivez comment ils se poursuivraient et quelle entité en serait responsable.*

*Minimum 60 mots et maximum 290 mots*

La participation des étudiants à travers leur frais d'inscription dans ce projet fonds d'eux des partenaires privilégiés dudit projet.

Les responsables culturels sont des fonctionnaires chargés de la sauvegarde et de la promotion de la culture et du patrimoine culturel national dans tout le pays, en renforçant leur capacité ils seront davantage outillés pour mieux contribuer à la revitalisation du PCI. En formant les étudiants au niveau de la licence, le projet renforcera leurs capacités d'étude et d'analyse qu'ils utiliseront pour mobiliser les communautés locales dans la sauvegarde du PCI. Les connaissances et savoir-faire partagés par les communautés avec les responsables culturels seront toujours transmis aux jeunes générations même à l'issue du projet financé par l'UNESCO.

Sur le long terme, les diplômés du programme utiliseront les connaissances et savoir-faire acquis, dans le cadre de projets de recherche et innovants contribuant à la sauvegarde du PCI.

Par ailleurs, les détenteurs de savoir et conservateurs locaux, une fois formé deviennent des garants du PCI et s'impliqueront davantage dans la gestion promotionnelle du PCI.

## 21. Effets multiplicateurs

*Expliquez en quoi l'assistance pourrait susciter les contributions financières et techniques d'autres sources, ou pourrait stimuler des efforts similaires ailleurs.*

*Minimum 60 mots et maximum 290 mots*

Avec les connaissances et l'expérience pratique acquises dans le cadre de cette licence, les diplômés apprendront à sortir des sentiers battus pour étudier de nouvelles idées qui intéresseront davantage les partenaires locaux pour renforcer les opportunités de sauvegarde du PCI.

Il convient de souligner que l'instauration de ce nouveau programme de licence en PCI à l'Ecole Nationale des Arts sera un atout majeur pour le pays, car l'ambition des autorités du pays est de faire de cette école une institution à caractère sous-régionale de l'Afrique centrale. Ce programme sera largement diffusé pour attirer davantage d'étudiants centrafricains et d'autres pays de l'Afrique centrale. Plus le programme attirera de candidats, plus il sera financièrement viable pour les décennies à venir. Ce projet contribuera largement à la mise en œuvre de la Convention de 2003 et à la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel à l'échelle du pays, sur le long terme.

## 22. Personne à contacter pour la correspondance

### 22.a. Personne de contact désignée

*Veillez indiquer le nom, l'adresse et les coordonnées d'une seule personne à qui toute correspondance concernant la demande sera être adressée.*

*Pour les demandes multinationales, veuillez indiquer les coordonnées complètes de la personne qui est désignée par les États parties comme étant le contact principal pour toute correspondance relative à la demande et les coordonnées d'une personne de chaque État partie concerné.*

Titre (Mme/M., etc.) : M.

Nom de famille : BOKOULA

Prénom : Philippe

Institution/fonction : Ministère des Arts, de la Culture et du Tourisme/ Directeur Général

Adresse : BP 655 Bangui RCA

Numéro de téléphone : +236 72 24 00 08 / +236 75 02 33 63

Adresse électronique : bokoulaphilippe@gmail.com bokoulap@yahoo.fr

Autres informations  
pertinentes :

**22.b. Autres personnes à contacter (pour les demandes multinationales seulement)**

Indiquez ci-après les coordonnées complètes d'une personne dans chaque État soumissionnaire concerné, en plus de la personne de contact désignée ci-dessus.

N/A

**23. Signature(s) pour le compte de l'(des) État(s) partie(s)**

La demande doit être signée par un responsable habilité à la signer pour le compte de l'État partie, avec la mention de son nom, son titre et la date de soumission.

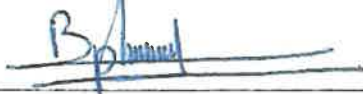
Dans le cas de demandes multinationales, le document doit comporter le nom, le titre et la signature d'un responsable de chaque État partie soumissionnaire.

Nom : Philippe BOKOULA

Titre : Directeur Général des Arts et de la Culture

Date : 27 septembre 2019

Signature :



Nom(s), titre(s) et signature(s) d'(un) autre(s) responsable(s) (pour les demandes multinationales seulement)